



Se séparer et habiter ailleurs sans divorcer

Par **maricorey1**, le **28/03/2012 à 08:28**

Bonjour,
Je suis mariée depuis 29 ans et aujourd'hui rien ne se passe plus comme avant avec mon mari. D'un commun accord et après maintes discussions j'ai décidé de partir de notre maison (qui est fini d'être payée) . Mon mari est d'accord je voudrais savoir si cela est possible que je prenne un appartement pendant quelque temps et si j'encours quelque chose ou pas. Pour nous il n'y a aucune bagarre et le fait que mon mari soit d'accord avec cette décision me réconforte mais est -on obligée de divorcer pour que cela se fasse ou pas? Merci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **28/03/2012 à 10:00**

Bonjour, normalement vous devez obtenir l'autorisation du jge pour quitter le domicile conjugal qu'il donne lors de la premiere audience du divorce. Votre mari peut etre d'accord pour le moment sur une séparation mais par la suite changer d'avis et là vous serez en tord. de plus partir sns divorcer c'est rester solidaire des obligations du mariage comme les dettes si votre mari en faits, cordialement

Par **amajuris**, le **28/03/2012 à 10:40**

bjr,
une séparation sans être divorcé est une source potentielle de litiges futurs car vous aurez les inconvénients du mariage et du divorce sans en avoir les avantages.
imaginez que votre mari retrouve une copine qui s'installe dans votre maison !
cdt